

IV) Avec une écriture fractionnaire

Règle n°6 : Une expression qui figure au numérateur ou au dénominateur d'un quotient est considérée comme une expression entre parenthèses.

$$A = \frac{17 + 4}{10}$$

$$= (17 + 4) : 10$$

$$= 21 : 10$$

$$= 2.1$$

$$B = \frac{5}{6 - 4}$$

$$B = 5 : (6 - 4)$$

$$= 5 : 2$$

$$= 2.5$$

Attention à la position du signe égal

$$C = \frac{6}{\frac{4}{5}}$$

Dénominateur

$$C = 6 : (4 : 5)$$

$$= 6 : 0,8$$

$$= 7.5$$

$$D = \frac{\frac{6}{4}}{5}$$

Numérateur

$$D = (6 : 4) : 5$$

$$= 1,5 : 5$$

$$= 0.3$$